
2^{ème} RALLYE RÉGIONAL VHC DU PAYS SAINT-AFFRICAIN

Les 19 et 20 Août 2023



RÈGLEMENT PARTICULIER



RÈGLEMENT PARTICULIER

2^{ème} Rallye Régional VHC du Pays SAINT-AFFRICAIN

Les 19 et 20 Août 2023

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 19 Juin 2023	8H00	Parution du règlement et ouverture des engagements.
Lundi 7 Août 2023	minuit	Clôture des engagements.
Lundi 14 Août 2023	21H00	Publication de la liste des engagés. Tableau d'affichage numérique
Samedi 12 Août 2023	9H00 - 13H00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire Café LE FOIRAIL 65, Boulevard de Verdun 12400 ST-AFFRIQUE Reconnaissance – JOUR 1
Vendredi 18 Août 2023	A partir de 15H00	Ouverture du Parc d'assistance (LAURAS)
Samedi 19 Août 2023	9H00 - 12H00 14H00 - 17H00 14H30 - 19H15 14H45 - 19H30 14H45 - 19H45 18H00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire Café LE FOIRAIL 65, Boulevard de Verdun 12400 ST-AFFRIQUE Reconnaissance – JOUR 2 Vérifications administratives à la Salle des Colonnes Boulevard Aristide Briand - 12400 Saint-Affrique Vérifications techniques le long de la voie de bus Place Maréchal Leclerc - 12400 Saint-Affrique Mise en place du parc de départ Jardin public - 1200 Saint-Affrique Briefing de la direction de course et des véhicules encadrements PC Course Salle des fêtes Bd Aristide Briand - 12400 Saint-Affrique

18H30	1 ^{ère} réunion du collège des C.S Salle des fêtes Boulevard Aristide Briand – 12400 Saint-Affrique
21H00	Publication des équipages admis au départ Ordres de départ de la 1 ^{ère} étape Tableau d’affichage numérique

Dimanche 20 Août 2023

8H30	Départ 1 ^{ère} étape du 1 ^{er} concurrent VHC Jardin public - Saint-Affrique
9H00	Départ 1 ^{ère} étape du 1 ^{er} concurrent Moderne Jardin public - Saint-Affrique
16H25	Arrivée finale Jardin public - Saint-Affrique
16H45	Remise des prix sur le podium d’arrivée Jardin public - Saint-Affrique
17H00	Vérification finale éventuelles Garage SILIGOM Av. J. Bourgoignon - Saint-Affrique. Taux horaire de la main d’œuvre : 60 € TTC

Affichage du classement final provisoire 30’ au plus tard après l’arrivée du dernier concurrent au dernier CH.

Entrée parc fermé. Tableau d’affichage numérique.

30’ après l’affichage provisoire, le classement final devient définitif après approbation par le collège des commissaires sportifs.

TABLEAU D’AFFICHAGE OFFICIEL

Tableau d’affichage numérique : <https://www.facebook.com/RallyeDuPaysSaintAfricain> onglet « Tableau d’affichage »

Pendant le Rallye et les reconnaissances, la communication individuelle et générale entre tous les officiels (PC Course, commissaires sportifs, commissaires, etc.) et les concurrents/membres de l’équipage se fera principalement et dans la mesure du possible par voie électronique (téléphone portable ou application mobile Sportity). À cette fin, chaque concurrent doit désigner UN représentant officiel autorisé à recevoir toute notification officielle, ainsi que le contact correspondant (courrier électronique).

Ce contact sera utilisé à la fois pour les communications générales et individuelles. Toute confirmation de réception, si nécessaire, devra être retournée par ce contact à l’adresse électronique suivante : saintaff.racingteam@gmail.com

Le tableau d’affichage officiel sera le tableau d’affichage numérique, publié sur le site

<https://www.facebook.com/RallyeDuPaysSaintAfricain>

Il n’y aura pas de tableau d’affichage officiel physique. Tous les concurrents seront informés par courrier électronique de la publication de tout document sur le panneau d’affichage numérique. De plus, les documents officiels du rallye seront disponibles dans l’application Sportity (Téléchargeable gratuitement pour les appareils iOS sur Appstore et pour les appareils Android sur Google Play) : Le mot de passe est : **RRPSA2023**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Sud-Aveyron organise le 2^{ème} Rallye Régional VHC du Pays Saint-Affricain en qualité d'organisateur administratif. Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Pyrénées le : **9 Mai 2023** sous le numéro : **R 32** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro : **354** en date du : **9 Mai 2023**.

Organisateur Technique

Nom : Yannick JAMMES (186033-09/06), Bruno FÉLIX (328746-09/06)

Adresse : 401, chemin du Coteau des Cazes -12400 SAINT-AFFRIQUE.

Tél. : 06 11 13 66 82 – E-mail : saintaff.racingteam@gmail.com

Secrétariat du Rallye

Secrétaire : Julie NICOULEAU : 07.61.11.52.27

Jusqu'au Vendredi 18 Août inclus, le secrétariat du rallye sera à l'adresse suivante :

Mme Julie NICOULEAU

Local du SAINT-AFFRIQUE RACING TEAM

12, rue Jean Moulin

12400 Saint-Affrique

Permanence du Rallye : PC Course - Salle des fêtes - Boulevard Aristide BRIAND - 12400 Saint-Affrique.

Secrétariat du rallye pendant l'épreuve du Samedi 19 au Dimanche 20 Août 2023 :

Mme Julie NICOULEAU

PC Course - Salle des fêtes - Boulevard Aristide Briand

12400 Saint-Affrique

Co-présidents : Yannick JAMMES : 06 11 13 66 82 et Bruno FÉLIX : 06 15 55 21 00

Responsable Officiels : Françoise PÉRIÉ : 06 24 99 20 77

Responsable Commissaires : Xavier GALTIER : 06 88 53 24 83

Responsable Assistance : Robert DUMAS : 06 03 03 94 49

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA: Yves ESCLOUPÉ (76046/09.03)

Président du Collège : Max DECARPENTRIE (3433/08.09)

Membres du Collège (C.S) : Michel VERGNES (1740/09.01) - Marcel CABROL (14590/09.15)

Secrétaire du Collège : Julie NICOULEAU (335007/09.06)

Directeur de Course : Patrick BOUTEILLER (128253/08.04)

Directeur de Course Adjoint ES 1-3 : Éric BONNIFACE (131210/09.06)

Directeur de Course Adjoint ES 2-4 : Guillaume FAYET (162390/09.04)

Directeur de Course délégué ES 1-3 : Marie OTTAVI (147131/08.16)

Directeur de Course délégué ES 2-4 : Jacques ETIENNE (17165/09.05)

Directeur de Course délégué véhicule tricolore : Jean-Luc DEVRIESSE (37366/08.16)

Directeur de Course délégué véhicule autorité : Marc AMICO (160455/09.06)

Directeur de Course délégué véhicule balai : Lyonnell JACOUTOT (170447/09.06)

Directeur de Course délégué au parc fermé : Thierry GRAUGY (163786/08.12)
Directeur de Course délégué au parc d'assistance : Magalie VIDAL (179595/08.04)
Commissaire Sportif départ ES 1-3 : Francis MARTY (241841/09.15)
Commissaire Sportif départ ES 2-4 : Gérard FOURNIER (131394/09.09)
Médecin Chef : Dr. ROMIEU (ADAMU 30)
Sécurité Médicale : Jacques BOISSIER (ASSM 30)
Commissaire Technique responsable : Yves PÉRIÉ (54790/09.09)
Commissaires Techniques : Jean-Michel OTTAVI (1534/08.16) - Jean-Claude MARTY (32003/21.02)
Jean-Pierre ROLLAND (2694/08.05) - Bernard SANGLA (8230/09.01)

Chargés des relations avec les concurrents (CS) :

Jacques JONQUIÈRES :
(9856/09.05)



Myriam PUECH :
(113568/09.15)



Véronique CARBOU :
(119788/08.16)



Classements et temps : Nicole BONNET (7422/09.01)
Responsable des Commissaires : Xavier GALTIER (253320/09.06)
Responsable des Bénévoles : Cyril MARC (262128/09.06)
Responsable coordination générale sur le terrain : Bruno FELIX (328746/09.06)
Responsable RTS : Yannick JAMMES (186033/09.06)
Responsable liaison radio : Marcel CABROL (14590/09.15)
Responsable publicités : Lionel CALAGE (6734/09.06)
Juge de faits : Jean GUITARD (23307/09.09), Francis VERGNES (57541/09.09), Philippe BADOU (27999/09.06)
Chargée des relations presse : Françoise PÉRIÉ (162530/08.16)

ES 1-3 : Les Costes - Le Truel : 9 postes de commissaires

ES 2-4 : Segonzac : 11 postes de commissaires

1 Extincteur par poste de commissaires - 1 Commissaire minimum par poste

1 Ambulance au départ de chaque ES – Centre de secours à proximité du PC.

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Le 2^{ème} Rallye Régional VHC du Pays Saint-Affricain compte pour :

Le Challenge VHC Ligue Sport Auto Occitanie Pyrénées 2023

Le Challenge ASA Sud-Aveyron 2023

Le Challenge des commissaires de la Ligue Sport Auto Occitanie Pyrénées 2023.

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives par mail.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 2^{ème} Rallye Régional VHC du Pays Saint-Affricain doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée :

- Soit : avant le Lundi 7 Août 2023 minuit (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :
Monsieur Yannick JAMMES - 401, chemin du Coteau des Cazes - 12400 SAINT-AFFRIQUE
- Soit : avant le Lundi 7 Août 2023 minuit, en cliquant sur le lien suivant, pour envoyer son engagement en version numérique :

<https://my.forms.app/responsabledesbnvoles/inscription-au-rallye-pays-st-affricain-1>

Pour des raisons environnementales, il sera demandé que toutes **les photocopies des permis et licences de l'équipage, et la 1^{ère} page du PTH** soit envoyé numériquement. Soit par le lien ci-dessus via l'engagement numérique, soit par un lien envoyé lors de votre confirmation d'engagement. **(Aucune photocopie seront faites le jour des vérifications administrative)**, seuls les originaux seront contrôlés.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures maximum, les deux rallyes confondus.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **250 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : (X 2) : **500 €**
- **Une remise de 20 € est consentie aux équipages licenciés à ASA Sud-Aveyron.**

3.1.12P. Plusieurs méthodes sont mises en place pour le règlement de l'engagement via le lien ci-dessus :

Soit par chèques, soit par virement ou espèces le jour des vérifications administratives.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques seront établis à l'ordre de "Saint-Affrique Racing Team".

3.2P. ÉQUIPAGES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.3P. ORDRE DES DÉPARTS

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

Le Rallye VHC prendra le départ **avant** le Rallye moderne pendant toute la durée de l'épreuve.

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.3P. **ASSISTANCE** Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée dans trois parc bien définie situé à LAURAS (Commune de Roquefort).

Il sera ouvert à partir du vendredi 18 août 14h et accessible aux seuls véhicules munis de leur autocollant Assistance collé côté droit du pare-brise. Il est interdit de s'installer sans l'accord du responsable de parc présent sur place.

Les équipes d'assistance doivent prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'elles quittent le parc d'assistance. En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

La publicité obligatoire du challenge 2023 est : Rétro +, Levallois, MRF Tyres (Bandeau pare-brise).

La publicité collective obligatoire est : **Profil +** (plaque immatriculation).

Publicités rachetables : **BPS et ???????** (Au dessus du pare-brise).

5.1P Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm X 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article

5.4 du présent règlement. **Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.**

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 2^{ème} Rallye Régional VHC du Pays Saint-Affricain représente un parcours de 188,280 km.

Il est composé de : 1 étape et 2 sections.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Les épreuves spéciales sont : ES. 1/3 Les Costes - Le Truel : 8,5 Km. - ES. 2/4 Segonzac : 11,5 Km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES : Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le Samedi 12 Août 2023 de 9h à 13h, et le Samedi 19 Août 2023 de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Le road-book sera disponible au :

Café « Le FOIRAIL » 65, Boulevard de VERDUN - 12400 SAINT-AFFRIQUE.

ARTICLE 7 DÉROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

7.2.11P. les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaires de route : Chasuble JAUNE - Chef de poste : Chasuble ORANGE

ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes et aux règles spécifiques Rallyes VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les équipages présents à l'arrivée seront récompensés par deux trophées.

La remise des prix se déroulera : Dimanche 20 Août 2023 sur le PODIUM à la fin de l'épreuve.

2^{ème} Rallye Régional VHC du Pays Saint-Affricain Les 19 et 20 Août 2023

Fiche de reconnaissances

(A joindre obligatoirement avec le bulletin d'engagement)

(Cochez votre session de reconnaissances)

☐ Session 1 : Samedi 12 Août 2023 : 9h à 13h.

☐ Session 2 : Samedi 19 Août 2023 : 9h à 12h et de 14h à 17h.

Nom et prénom du Pilote :

N° Licence :

Code ASA :

Nom et prénom du Copilote :

N° Licence :

Code ASA :

Véhicule utilisé :

Marque :

Type :

Immatriculation :

Couleur :

Véhicule utilisé :

Marque :

Type :

Immatriculation :

Couleur :

Signature :



2^{ème} Rallye Régional VHC du Pays Saint-Affricain



FICHE VÉHICULE ASSISTANCE

Dans le cadre de l'organisation du parc d'assistance de Luras et afin de définir votre emplacement, nous vous demandons de joindre avec votre engagement cette fiche de renseignements dûment complétée.

Horaire d'ouverture du parc (placement des assistances par l'organisation) **Samedi 19 Août 2023 de 8h30 à 12h.**

Nous vous demandons donc d'arriver **avant 12h**, sinon à partir de cet horaire les emplacements ne seront plus garantis par l'organisation.

Un **seul véhicule** d'assistance et **une tente**, par voiture engagée est autorisée dans chaque parc d'assistance pendant toute la durée du rallye. Ce véhicule sera identifié par **le sticker d'identification** collé sur le pare-brise du véhicule, et vérifié à chaque entrée de parc.

La surface occupée dans un parc sera limitée avec comme valeur minimum **60 m²**

Toute surface supplémentaire sera facturée **10€ TTC** le m², la demande devra accompagner la feuille d'engagement accompagnée du chèque correspondant.

Nom et prénom du concurrent : _____ N° portable impératif : _____

Nom et prénom des équipages avec qui vous aimeriez être placé

Si vous désirez être placé avec les équipages ci-dessus, merci de confirmer par mail ou par téléphone à :

M. Robert DUMAS - (Responsable du parc) : Tél. : 06 03 03 94 49 - Mail : robert.dumas13@gmail.com

VÉHICULE D'ASSISTANCE UTILISÉ

Type de véhicule d'assistance : (cochez le véhicule)

Fourgon : ☐

19 T : ☐

Semi-remorque : ☐

Nombre de véhicule : _____

Longueur et largeur du véhicule (y compris tente, auvent, bâche, structure légère ...)

Schémas de disposition de la structure avec les dimensions en m.

FICHE À JOINDRE AU BULLETIN D'ENGAGEMENT

6ème Rallye Régional du Pays Saint-Affricain

ITINÉRAIRE ET CONTRÔLES

Lever du soleil 6H57

Étape 1: Dimanche 20 Août 2023

		Dist. cumulées	Dist. ES	Dist. Liaison	Temps	Horaires
1ère voit						
CH 0	Sortie Parc Fermé Saint-Affrique	0,000		0,000		9h00
CH 0A	Entrée Parc Assistance (Lauras)	8,400		8,400	15 min	9h15
Service A (Lauras)					20 min	
ZR 1	REFUEL					
	Distance jusqu'au prochain refuel	20	74,14			
CH 0B	Sortie Parc Assistance (Lauras)					9h35
CH 1	CH départ ES 1	25,140		16,740	25 min	10h00
ES 1	Départ ES 1 - Les Costes / Le Truel				3 min	10h03
	Arrivée ES 1	33,640	8,500			
	Point STOP 1	34,040		0,400		
CP Stade de Foot-ball de Saint-Izaire						
CH 2	CH Départ ES 2	73,600		39,560	1h15 min	11h18
ES 2	Départ ES 2 - Segonzac				3 min	11h21
	Arrivée ES 2	85,100	11,500			
	Point STOP 2	85,550		0,450		
CH 2A	Entrée Parc Regroupement Saint-Affrique	94,140		8,560	30 min	11h51
	Total Première Section	94,140			Total ES : 20,000	
Parc de regroupement : Jardin Public Saint-Affrique					1h09min	
CH 2B	Sortie Parc Regroupement Saint-Affrique					13h
CH 2C	Entrée Parc Assistance (Lauras)	102,540		8,400	15 min	13h15
Service B (Lauras)					50 min	
ZR 2	REFUEL					
	Distance jusqu'au prochain refuel	20	74,14			
CH 2D	Sortie Parc Assistance (Lauras)					14h05
CH 3	CH départ ES 3	119,280		16,740	25 min	14h30
ES 3	Départ ES 3 - Les Costes / Le Truel				3 min	14h33
	Arrivée ES 3	127,780	8,500			
	Point STOP 3	128,180		0,400		
CP Stade de Foot-ball de Saint-Izaire						
CH 4	CH Départ ES 4	187,740		39,560	1h15min	15h48
ES 4	Départ ES 4 - Segonzac				3 min	15h51
	Arrivée ES 4	179,240	11,500			
	Point STOP 4	179,690		0,450		
CH 4A	Entrée Parc Fermé Saint-Affrique	188,280		8,560	34 min	16h25
	Total Deuxième Section	94,140			Total ES : 20,000	
	Total Etape	188,280			40,000 21,24%	

Coucher du soleil 20H45

TOTAL DU RALLYE	188,280
Dont TOTAL ES	40,000

RALLYE DU PAYS SAINT-AFFRICAIN 2023

Moderne et VHC

Additif Organisation N°1 : Règlement particulier moderne et VHC*

Page 1/1

Lieu: Saint-Affrique
Date: 12/06/2023
Heure: 18:00

Article : TABLEAU D'AFFICHAGE : modification

Tableau d'affichage numérique : <https://www.facebook.com/RallyeDuPaysSaintAffricain>
<https://sites.google.com/view/rallye-du-pays-st-affricain> onglet « Tableau d'affichage »

Pendant le Rallye et les reconnaissances, la communication individuelle et générale entre tous les officiels (PC Course, commissaires sportifs, commissaires, etc.) et les concurrents/membres de l'équipage se fera principalement et dans la mesure du possible par voie électronique (téléphone portable ou application mobile Sportity). À cette fin, chaque concurrent doit désigner UN représentant officiel autorisé à recevoir toute notification officielle, ainsi que le contact correspondant (courrier électronique).

Ce contact sera utilisé à la fois pour les communications générales et individuelles. Toute confirmation de réception, si nécessaire, devra être retournée par ce contact à l'adresse électronique suivante : saintaff.racingteam@gmail.com

Le tableau d'affichage officiel sera le tableau d'affichage numérique, publié sur le site <https://www.facebook.com/RallyeDuPaysSaintAffricain> <https://sites.google.com/view/rallye-du-pays-st-affricain>

Il n'y aura pas de tableau d'affichage officiel physique. Tous les concurrents seront informés par courrier électronique de la publication de tout document sur le panneau d'affichage numérique. De plus, les documents officiels du rallye seront disponibles dans l'application Sportity (Téléchargeable gratuitement pour les appareils iOS sur Appstore et pour les appareils Android sur Google Play) : Le mot de passe est : **RRPSA2023**

Bon pour accord

le 13 juin 2023

LIGUE
SPORT AUTOMOBILE
OCCITANIE
PYRENEES

Claude GALBAN – Secrétaire Général



Le Président du comité d'organisation
Yannick JAMMES



2^{ème} Rallye Régional VHC du Pays Saint-Affricain - Les 19 & 20 Août 2023

BULLETIN D'ENGAGEMENT

A retourner dûment rempli avec la fiche de reconnaissances, la photocopie des permis et licences de l'équipage,
et la 1^{ère} page du PTH avec les droits d'inscription fixés à : 250 Euros, avant le Lundi 7 Août 2023 minuit, à l'adresse suivante :
Monsieur Yannick JAMMES - 401, chemin du Coteau des Cazes - 12400 SAINT-AFFRIQUE
Ne rien inscrire dans ce cadre, réservé à l'organisation

Date de réception	N° Ordre	Paiement	Groupe	Classe	Administratif	Technique	N° Course

	CONCURRENT (Si différent du Pilote)	PILOTE	COPILOTE	VOITURE
Nom				Marque :
Prénom				Modèle :
Adresse				Cylindrée Cm3 :
Date et lieu de naissance				Type :
Tél. Fixe				Année :
Portable				F. Homologation :
E-mail				P T H. N° :
Licence N°				J'engage ma voiture en :
Code ASA				GROUPE :
Nationalité				CLASSE :
Permis N°				Je soussigné M. prête ma voiture à M. afin de participer au 2 ^{ème} Rallye Régional VHC du Pays Saint-Affricain 2023.
Délivré le, à				Fait à :
Signatures				Signature :